



| | |
|-------------------|---------------|
| Numéro de l'acte | 2020-117-AFPD |
| Nature de l'acte | Délibération |
| Matière de l'acte | 7.5.1.2 |

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUILLET 2020

QUESTION N°2020-117

AFFAIRES SCOLAIRES : AEP Saint Martin Sainte Thérèse – Fixation du forfait communal pour l'année scolaire 2020-2021

RAPPORTEUR : Monsieur Benoît ROUSSEL

Par délibération n°11 en date du 24 Novembre 1997, le Conseil Municipal a décidé l'adoption d'un Contrat d'Association avec l'Ecole Privée St Martin-Ste Thérèse et donc la prise en charge des dépenses de fonctionnement pour les élèves des classes primaires (maternelles + élémentaires) domiciliés à Arques, sous forme d'une subvention annuelle.

Après examen des dépenses de l'enseignement public réalisées au cours de ces dernières années scolaires et à la suite de la rencontre organisée le mercredi 12 juin 2020 avec Monsieur Warnault Paul Président Départemental de l'OGEC, il a été convenu de fixer la participation pour les 5 années à venir avec une réévaluation de 2% chaque année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité, décide :

1°) de fixer le montant de la participation communale à 650,00 € par élève Arquois élémentaire pour l'année scolaire 2020/2021, soit sur la base des effectifs recensés à la rentrée 2019 (83 élèves Arquois), une subvention de 53950,00 €.

de fixer le montant de la participation communale à 1400,00 € par élève Arquois maternelle pour l'année scolaire 2020/2021, soit sur la base des effectifs recensés à la rentrée 2019 (39 élèves Arquois), une subvention de 54600,00 €.

soit le versement d'une subvention totale de 108550,00 €.

2) d'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention ci-jointe

3) d'imputer la dépense à provenir sur les crédits inscrits à la fonction 20 au Budget 2020.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES

Le 29 juillet 2020

Le Maire,

Benoît ROUSSEL





REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 29 JUILLET 2020**

Affiché le 30 Juillet 2020

L'An Deux Mille Vingt le vingt neuf juillet à 18h00, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le 23 juillet 2020 accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal : Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL – Hélène FAYEULLE - Thierry MERCIER - Gaëlle ROSE - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER - Joël DUQUENOY - Catherine LAMOOT - Bernadette BAROUX - Corinne REANT - Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN -Manuella CAPELLE - Isabelle CLABAUX - Stéphanie BODDAERT - Johnny WALLART - Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Ludovic LELEU - Chloé KOCLEGA - Caroline SAUDEMONT -- Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- **20 présents jusqu'à la question 2020-78 incluse et 21 présents à partir de la question 2020-79**
- **0 absent non excusé**
- **0 absent excusé sans pouvoir**
- **9 absents excusés avec pouvoir jusqu'à la question 2020-78 incluse et 8 à partir de la question 2020-79**

Gaëlle ROSE ayant donné pouvoir à Ludovic LELEU

Stéphane FINARD ayant donné pouvoir à Catherine LAMOOT

Corinne REANT ayant donné pouvoir à Thierry MERCIER

Olivier JUSTIN ayant donné pouvoir à Manuella CAPELLE

Sébastien BERNARD ayant donné pouvoir à Hélène FAYEULLE

Sébastien DUCHATEAU ayant donné pouvoir à Dominique LARDEUR

Laurence DELAVAL ayant donné pouvoir à Caroline SAUDEMONT

Dominique GODART ayant donné pouvoir à Caroline SAUDEMONT

Corinne BOCQUILLON ayant donné pouvoir à Jean-Marc BOURGEOIS jusqu'à la question 2020-78 incluse

Monsieur Thierry MERCIER est nommé secrétaire de séance.